

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-65  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (REPARTITION DE CREDITS) - C032**

La Commission Permanente du Conseil Général,

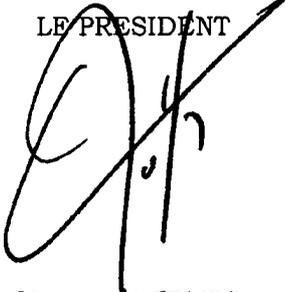
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution d'un total de 42.364 € de subventions dont 34.400 € en fonctionnement et 7.964 € en investissement aux structures suivantes pour l'exercice 2008 :
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 5.000 € en fonctionnement, au titre du programme « Mercredis du Patrimoine »
  - Alsace Nature 68 : 4.000 € en fonctionnement, au titre de la collaboration de l'association dans le cadre des GERPLAN
  - SPA de Mulhouse : 10.000 € en fonctionnement, au titre du fonctionnement du refuge et 7.964 € en investissement soit 30% de la dépense programmée pour l'aménagement de la fourrière et des locaux de soins aux chats
  - SPA de Lièpvre : 10.000 € en fonctionnement, au titre du fonctionnement du refuge
  - Fédération des Apiculteurs du Haut-Rhin : 5.400 € en fonctionnement, au titre de l'organisation de l'exposition « Le monde des abeilles »

- ❖ Ces subventions seront prélevées sur les chapitres 65/6574-738 et 65/6561-738 en fonctionnement et 204/2042-738 en investissement.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER